

Le Parcours de santé de l'élève, dans un établissement scolaire.

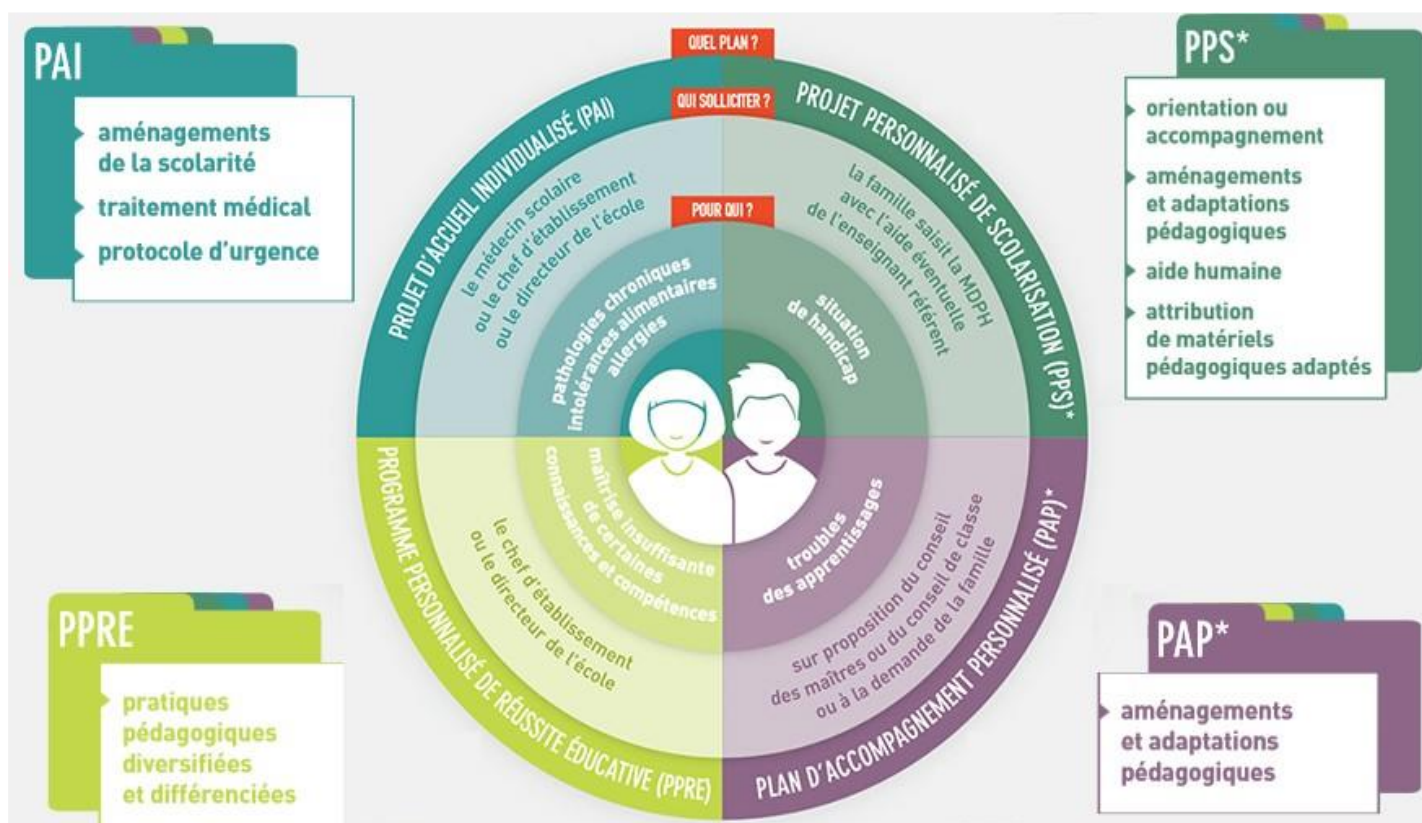
De la maternelle au lycée, ce parcours présente 3 axes :

- L'éducation à la santé
- La prévention
- La protection

Au sein de l'éducation nationale, le **Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (SPSFE)**, dont font parties l'infirmière et le médecin scolaires assurent ces missions d'éducation, de prévention et de protection.

Une des missions de protection du SPSFE : Favoriser la scolarisation des élèves présentant des pathologies chroniques, une situation de handicap ou une situation médicale complexe.

Afin de faciliter la scolarisation de tous les enfants et adolescents, **des dispositifs** sont mis en place.



L'infirmière travaille en étroite collaboration avec le médecin de l'éducation nationale, les parents, la direction de l'établissement scolaire et les équipes pédagogiques pour aider à la mise en œuvre de ces dispositifs.

N'hésitez pas à la contacter pour obtenir des renseignements